

Département de Saône-et-Loire  
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2025**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 14
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 12 février 2025.

Date de publication : 25 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente minutes, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Loïc COLTEL, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS.

**Excusé(es)** : M. Benoît MEILHAC, M. Willy BONFY, Mme Virginie THIVENT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL ;

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie France AULAS.

**Objet** : 2025/1902/013 - *Demande de fonds de concours « revitalisation des centres-bourgs ».*

Monsieur Jacques PEREIRA présente le projet d'installation de caméras de vidéoprotection dans le bourg de la commune. Le coût global de cette opération est estimé à 7 600.00 € HT, soit 9 120.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire :

- A solliciter une demande de subvention auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération (fonds de concours revitalisation des centres-bourgs) d'un montant de 3 800.00 € ;
- A signer la demande de subvention et les pièces du dossier ;
- A signer la convention afférente ;
- A signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

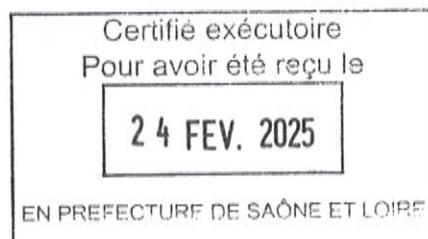
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 24 février 2025,  
Le Maire, Robert LUQUET

